



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :Lors de la séance régulière tenue le 8 juin 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 254-2026 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et greffière-trésorière*, lequel entrera en vigueur le 8 juin 2026.

Le présent règlement a pour objet de déléguer à la directrice générale et greffière-trésorière le pouvoir d'autoriser certaines dépenses et de conclure des contrats au nom de la Municipalité de Saint-Casimir, conformément aux conditions établies.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

DONNÉ à Saint-Casimir, ce 9^e jour de juin 2026.

Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 9 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

